



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

Commissariat aux ventes Administratif N°1

3, avenue du chemin de Presles

94410 Saint Maurice

Mél. : cavadm1.dnid@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 01 45 11 64 65

Saint Maurice, le 01/02/2021

CFIP de Marines

M, David DUPRE

38 bis, rue André Baleyrier

95640 MARINES

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Marc-Anthony

Téléphone : 01 45 11 64 63

Télécopie : 01 45

Réf : Remise N°2101ADM1BR02273

Objet : Refus de votre proposition de remise

Monsieur,

Je vous informe qu'en raison de l'irrecevabilité de la remise au Domaine de biens dépourvus de potentiel de vente au sens de l'article R3211-35 alinéa 2 1° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce(ces) bien(s) ont été refusé(s).

Motif du rejet : *Bien(s) dépourvu(s) de valeur marchande*

La décision de refus valant avis favorable à leur destruction, il vous appartient de procéder à l'élimination de ce(ces) bien(s) en conformité avec la réglementation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la commissaire aux ventes du Domaine
Marc-Anthony MARCHAND

Pour copie au lieu de dépôt

Contenu de la remise :

Divers mobiliers de bureaux (année 2000) :

- 5 bureaux avec caisson intégré
- 1 bureau droit
- 2 bureaux retour droit
- 1 bureau retour gauche
- 8 armoires hautes

* Le cas échéant